



Les règlements concernant les alertes

par Laval Du Breuil, directeur de tournoi de l'ACBL

Les derniers changements à la procédure des alertes de l'ACBL datent du 1^{er} mars 2002. Ne colportez pas la rumeur, que j'ai malheureusement entendue, à l'effet qu'il n'y a plus d'alertes. Le principe reste le même : les adversaires doivent être informés de toute entente et il faut alerter ce qui sort des « standards », qu'il s'agisse de la distribution ou de la force de la main. À tous les quatre ou cinq ans, l'ACBL décide simplement que telle ou telle entente est devenue la norme et qu'elle n'a plus besoin d'alerte. Rappelez-vous que le contre négatif était alertable il n'y a un dizaine d'années.

Les enchères naturelles et non alertables

Les enchères naturelles ne font, bien sûr, l'objet d'aucune alerte à la condition de répondre aux critères du « Standard américain » en ce qui concerne le nombre de cartes dans la couleur et le nombre de points d'honneur (traitements).

En 1996, les traitements suivants sont devenus standards et non alertables :

- les surenchères à saut en barrage (1♣ - 2♠);
- une réponse de deux sur un forçant à la manche;
- une réponse à un en majeure sur 1♣ ne niant pas une longue à Carreau;
- une redemande dans une mineure de trois cartes sur 1SA impératif.

Se sont ajoutés à cette liste en 2002 :

- l'ouverture de un en couleur qui promet un nombre limité de points (comme 1♠ ou 1♥ avec une limite supérieure de 17 points dans le système polonais);
- le soutien à saut avec une main faible dans toute séquence où **les adversaires sont intervenus** (1♠ - 2♣ - 3♠ barrage). Si vous continuez à jouer à l'ancienne (11-12 points), il faut maintenant alerter (arrivez en ville!);
- une réponse **naturelle** au niveau de trois sur les ouvertures et les surenchères en SA, qu'il y ait ou non un saut, peu importe le nombre de points promis par cette enchère (1SA - P - 3♣ naturel, que ce soit d'arrêt, invitant ou impératif);
- une réponse ou une redemande en SA qui peut cacher une majeure 4^e (1♣ - P - 1♥ - P / 1SA) qui peut cacher quatre cartes en Pi);
- une réponse **naturelle** et non forçant à 2SA sur une ouverture de un en couleur. Une telle réponse doit être au moins invitante (11-12 points).
-

Les enchères naturelles mais alertables

Restez vigilants et alertez toute enchère naturelle si le traitement que vous en faites s'éloigne des standards de l'ACBL :

- l'ouverture à 2♣ naturelle et non impérative;
- les ouvertures à deux fort ou intermédiaire en couleur (sauf ♣2);
- les réponses non impératives à 2SA ou dans une nouvelle couleur sur les deux faibles;
- les surenchères à saut avec une main forte ou intermédiaire (le standard est un barrage);
- les réponses de type barrage lorsque l'adversaire a passé (1♣ - P - 2♠ ou 1♣ - P - 3♣ faible);
- le soutien simple impératif (1♣ - P - 2♣ inversé ou 1♠ - P - 2♠ 9+ H « à la Du Breuil »);

Par défaut, le cue bid dans la couleur adverse n'est pas naturel mais n'a pas besoin d'alerte. Par conséquent, il faut alerter si une telle enchère reste naturelle (1♣ - 2♣ demande une alerte si 2♣ est naturel, sauf si 1♣ a été alerté comme artificiel).

Les conventions de base

Un certain nombre de conventions de base sont, depuis longtemps, exemptées d'alerte:

- les Stayman classiques en Tr sur les ouvertures et les surenchères en SA (même quand le SA est suivi d'un X) demandant à l'ouvreur de montrer **une majeure 4^e**;
- les demandes d'As Blackwood et Gerber et leurs variantes, ainsi que leurs réponses;
- le 2SA inusité, en saut sur une ouverture adverse (1♠ - 2SA et non 2♠ - 2SA naturel) ;
- les cue bids artificiels, peu importe leur signification (mais le cue bid direct naturel est alertable);
- l'ouverture de 2♣ forte et indéterminée et sa réponse à 2♦ si elle est négative ou d'attente (les autres significations demeurent alertables);
- la réponse artificielle à 2SA sur une ouverture de barrage, peu importe que ce soit Feature, Ogust ou toute autre entente (les redemandes sont cependant alertables si elles ne sont pas naturelles).

Les autres conventions

Toutes les conventions dont la liste n'apparaît pas ci-dessus sont alertables. Citons, à titre d'exemples:

- les Stayman qui ne cherchent pas une majeure 4^e (Puppet);
- le Stayman ou nouvelle mineure impérative sur une redemande (1♦ - P - 1♥ - P / 1SA - P - 2♣);
- un Stayman suivi de 2SA qui ne garantit pas une majeure (quand 2SA en réponse directe à 1SA n'est pas naturel). Il faut alerter le 2SA et non le 2♣ Stayman;
- le 2SA Jacoby sur l'ouverture en majeure;
- 2SA Jordan après un X (1♥ - X - 2SA : fit à Co)
- l'ouverture 2♦ Flannery ou Romain (4=4=4=1 ou 5=4=4=0) et leurs réponses artificielles;
- les réponses à 2♣ fort qui indiquent les contrôles, les As ou les points;
- la 4^e couleur artificielle;
- tous les transferts sur les ouvertures en SA, sauf ceux à la majeure annoncés directement;
- toutes les déclarations non naturelles suite à l'ouverture de 1SA par l'adversaire (Brozel, Astro, DONT, Cappelletti, etc.);
- le SA inusité (sandwich) lorsqu'il n'y a pas de saut (1♣ - P - 1♥ - 1SA pour ♠ + ♦);
- les Splinters (un fit avec une courte).

Les Passe, X et XX

Aucune de ces déclarations n'est alertable, peu importe le niveau des enchères, à moins que sa signification ne s'éloigne fortement des choses connues. Citons par exemple :

- 1♣ - Xp avec du Tr (la norme est le X d'appel);
- 1♣ - 2♥ - Xp (la norme est le X négatif);
- X ou XX qui montre un soutien à trois cartes;
- 1SA - X - XX demandant d'annoncer 2♣;
- 1SA - X - P demandant à l'ouvreur de surcontrer.

La façon d'alerter

Il appartient au partenaire du joueur qui fait une déclaration alertable de le signaler à l'adversaire. La procédure normale consiste simplement à dire "alerte" immédiatement après l'enchère en question. Aucune explication ne doit être donnée, à moins que le joueur dont **c'est le tour** ne le demande. Dans ce cas, **celui qui a alerté** indique la nature de l'entente, en termes de distribution et de points. Il évite d'utiliser les noms des conventions.

Plutôt que de répondre "Flannery", il indique que l'ouverture à 2♦ promet cinq cartes en Cœur et quatre cartes en Pique avec 11 à 15 H.

Les annonces directes

Certains traitements et conventions plus courants sont annoncés d'une façon un peu spéciale. Le partenaire de celui qui fait la déclaration en question « annonce » l'entente sans plus attendre :

- il faut annoncer directement le nombre de points pour **toutes** les **ouvertures** naturelles à 1SA (dites « 12 à 14 », « 15 à 17 », « 15+ à 18 »);
- il faut simplement dire "transfert" dès que son partenaire fait un transfert à la **majeure** après une ouverture, une surenchère ou une redemande en SA (les transferts aux **mineures** demeurent alertables en disant « Alerte »);
- on annonce "impératif" ou "semi-impératif" une telle réponse de son partenaire à 1SA sur une ouverture de 1 en majeure;
- dites « peut être court » si l'ouverture de votre partenaire de 1♣ ou de 1♦ peut contenir moins que trois cartes dans la couleur sans être forcing (si une telle ouverture est artificielle et forcing dites simplement « Alerte »).

Seules les annonces ci-dessus sont légales. Évitez d'**annoncer** à tort et à travers comme 2♦ d'attente, 2♥ constructif ou les transferts aux mineures.

Les alertes différées

Il ne faut pas alerter tout de suite les conventions et traitements pour les enchères plus hautes que 3SA faites à partir de la **seconde déclaration de l'ouvreur**. De telles ententes ne seront alertées qu'à la fin des enchères; avant l'entame, si l'équipe emporte le contrat, et après dans le cas adverse.

Sur 1♥ - P - 1♠ - P / 4♣, le répondant attend la fin des enchères avant de signaler le Splinter.

Certaines ententes très exotiques doivent faire l'objet d'une pré-alerte avant le début des enchères. Cette procédure s'applique rarement au niveau des clubs. Il s'agit, entre autre, des ouvertures très faibles et de l'entame de la petite carte avec un doubleton.

En guise de conclusion

L'ACBL possède un système d'alertes un peu compliqué, mais elle a fait un pas dans la bonne direction en éliminant quelques irritants. En cas de doute, suivez les conseils du directeur en chef de l'ACBL et alertez. Avant l'entame, offrez à vos adversaires des explications additionnelles. À l'inverse, vous êtes tenus de vous informer un tant soit peu, notamment pour les choses assez courantes qui n'ont pas fait l'objet d'une alerte.